



# WAHLBACH

## octobre 2022

### le hibou rapporteur N° 9



Retrouvez toutes les infos sur [www.wahlbach.fr](http://www.wahlbach.fr)

#### *Chers villageois et chères villageoises,*

*J'espère que vous avez passé un bel été, en famille ou entre amis, et que vous abordez aujourd'hui l'automne avec sérénité et énergie.*

*Nos écoliers, collégiens et lycéens ont repris le chemin de l'apprentissage, et nous leurs souhaitons, ainsi qu'aux équipes pédagogiques et éducatives, une très belle année scolaire.*

*Après une période compliquée et inédite, crise sanitaire suivie de la guerre en Ukraine avec ses conséquences sur notre économie, nous restons motivés et optimistes pour l'avenir.*

*En cette période automnale, la saison de chasse est ouverte, et je vous invite à prendre note des dates de battues. Pour rappel, soyez prudents lors de vos déplacements en forêt, restez bien sur les chemins banalisés, et évitez les sorties nocturnes en forêt (le ban communal fait partie du dispositif de tir de nuit). Les dates vont être publiées sur le site de la commune et affichées en mairie.*

*Lors de vos promenades à pied, à vélo, à moto ou en quad, essayez d'être indulgent avec nos amis agriculteurs, pour lesquels la saison est également intense.*

*J'en profite pour féliciter nos agents techniques pour le fleurissement du village, et ce, sans avoir utilisé l'eau du réseau, mais uniquement l'eau du puits à côté de la mairie.*

*Concernant l'aire de jeux, celle-ci devait être opérationnelle cet été, mais l'entreprise a eu des retards de livraisons de la matière première. Les travaux sont cependant en cours d'achèvements.*

*Enfin, dans le cadre des mesures de restriction d'énergie, j'invite chacune et chacun d'entre vous, à entreprendre les bons gestes pour économiser toute l'énergie dont nous disposons.*

*Il me reste à vous souhaiter, avec les Adjointes et le conseil municipal, un bel automne.*

**Anthony MARTIN**

**La mairie sera fermée du 27 au 30 décembre 2022**

## Séance du 27 juin 2022

### ACQUISITION DE LA PROPRIETE FRITSCH – RUE DE L’EGLISE

La Commune a acquis la parcelle n°48, sise rue de l’Eglise, d’une contenance de 4.60 ares pour un montant total de 25 000 €. Cette parcelle appartenait aux époux FRITSCH Jean-Marie et Sylviane, domiciliés au 5 rue de la Liberté à Wahlbach. Une partie du hangar qui s’y trouve, était déjà louée par le SIVOM, pour entreposer du matériel intercommunal.

### RENOUVELLEMENT DES VOLETS DE L’ECOLE

Certains volets en bois de l’école sont cassés et ne peuvent plus être réparés. Plusieurs devis ont été demandés afin de changer les volets en bois par des volets battants en aluminium isolants. Un premier devis a été réceptionné d’un montant de 19 837.92 € HT soit 23 805.50 € TTC.

En attendant le retour de tous les devis, et d’une subvention éventuelle dans le cadre de travaux de rénovation thermique pour les bâtiments scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de changer les volets actuels par des volets en aluminium isolants ;
- autorise Monsieur le Maire à choisir le devis le mieux-disant ;
- constate que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation du projet.

## Séance du 29 août 2022

### DROIT DE PREEMPTION : ACQUISITION DE LA PROPRIETE SCI CAROLE - 7 RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’une déclaration d’intention d’aliéner d’un bien soumis au droit de préemption est parvenue à la Commune, pour la propriété située au 7 rue Principale, section 1, parcelle 104/47 et 107/47 de 5.31 ares.

Cette propriété se compose d’un bâtiment, d’une grange, d’une pergola et de terrain. Le prix de vente est de 220 000.-€

Un dossier a été transmis pour consultation au service des domaines de la Direction Générales des Finances Publiques.

Pour rappel, la commune a instauré le droit de préemption en date du 13 septembre 2021 et ces parcelles ont été inscrites dans ce cadre.

La commune est propriétaire de la parcelle 48, attenante à la partie en vente. Ces parcelles se situent dans le centre historique du village à proximité de la mairie, de l’école et de l’Eglise.

Suite à tous ces éléments, Monsieur le Maire informe, sauf refus du service des Domaines, que la commune va faire valoir son droit de préemption.

## OFFICE NATIONAL DE FORETS : TRAVAUX D'EXPLOITATION

Monsieur Thiébaud SCHELLENBERGER, adjoint, présente le programme des travaux d'exploitation concernant la forêt communale pour l'automne 2022.

Des travaux d'abattage, de façonnage et de débardage des bois sont prévus sur la parcelle 4 et 5 "RISSER" pour un montant de 372 € HT soit 446.40 € TTC.

Une vente de bois sera prévue prochainement. Une information sera transmise à la population.

## LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

Comme de nombreuses collectivités en France, Wahlbach est de plus en plus confrontée au phénomène des dépôts illégaux de déchets, plus communément appelés "dépôts sauvages", fléau qui constitue à la fois une incivilité caractérisée et une atteinte à l'environnement grave et permanente.

La Municipalité souhaite poursuivre systématiquement, avec tous les moyens dont elle dispose, toute personne se rendant coupable de ce type d'agissement répréhensible.

Outre le paiement d'une amende, il peut être demandé à l'auteur de l'abandon illégal sur la commune de payer à la collectivité une redevance pour l'enlèvement et l'élimination des déchets dont il est responsable ainsi que le nettoyage du site, s'il n'a pas procédé lui-même à ces opérations. Dans ce cadre, il est proposé d'instaurer un tarif forfaitaire à une hauteur suffisamment dissuasive selon le détail suivant :

- en application d'un forfait de 300,- € pour chaque dépôt,
- en complément du forfait ci-dessus, si les opérations d'enlèvement du dépôt, d'élimination des déchets et de nettoyage du site entraînent une dépense supérieure audit montant forfaitaire, la facture sera établie sur la base d'un décompte des frais réels,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Décide d'instaurer, à compter du 1er septembre 2022, une redevance forfaitaire due par l'auteur de tout abandon illégal, sur la commune, de déchets, de quelle que nature que ce soit, au titre de l'enlèvement et l'élimination desdits déchets dont il est responsable ainsi que le nettoyage du site, s'il n'a pas procédé lui-même à ces opérations ;
2. Fixe le montant de cette redevance selon le détail suivant :
  - application d'un forfait de 300,- € pour chaque dépôt
  - en complément du forfait ci-dessus, si les opérations d'enlèvement du dépôt, d'élimination des déchets et de nettoyage du site entraînent une dépense supérieure audit montant forfaitaire, la facture sera établie sur la base d'un décompte des frais réels,
3. Dit que cette redevance, dont la recette sera imputée sur le budget communal, sera mise à la charge du contrevenant selon la procédure de l'état exécutoire, avec recouvrement par le Trésor Public ; le contrevenant sera averti par courrier du montant dû puis recevra un titre de recette.
4. Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document tendant à la concrétisation de l'ensemble du dispositif préconisé.

## Séance du 12 septembre 2022

### ACHAT VEHICULE POMPIERS

Depuis plusieurs années, les Sapeurs-Pompiers émettent le souhait d'acquérir un véhicule léger de première intervention. Le SDIS a été contacté pour l'achat d'un véhicule d'occasion, mais à ce jour, il n'y a eu aucun retour positif.

Les Sapeurs-Pompiers ont trouvé un véhicule d'occasion Peugeot 307 d'un montant de 3 200 € auprès de l'amicale des pompiers de STEINBACH.

Plusieurs d'entre eux sont allés voir le véhicule et trouvent unanimement que c'est une bonne acquisition. Quelques travaux sont à prévoir.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers a demandé au Sivom de Wahlbach-Zaessingue s'il est possible d'acheter ce véhicule. Elle propose de prendre en charge les réparations et le flocage du véhicule.

Après discussion, le Conseil Syndical décide d'acheter ce véhicule pour un montant de 3 200 €, prévu au budget 2022, et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents.

### PARTICIPATION AU LOYER DU LOGEMENT DE FONCTION DE LA DIRECTRICE

Monsieur le Président soulève un point de réflexion quant au loyer du logement de fonction de la Directrice d'écoles. En effet, celle-ci ne paie aucun loyer vu sa fonction d'institutrice. Seule la commune de Wahlbach supporte cette charge, alors que l'institutrice enseigne pour les deux villages.

La réflexion porte sur le fait que le Sivom Wahlbach-Zaessingue devrait payer le loyer à la commune afin de partager les frais.

Ce point est remis à une séance ultérieure afin d'en avoir une vision plus précise en termes de durée et de chiffrage.



## Nouvelle trouaille sur le chemin de Hundsbach !



Sans  
commentaire !



# FEU DE FORET

**RAPPEL**  
de l'arrêté  
préfectorale du  
22.07.2022

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'usage et la production de tout type de flamme sont interdits dans l'ensemble des bois, forêts et landes du département du Haut-Rhin. Les feux festifs de type feux de camp ou barbecue y sont interdits.

**Article 2** : Sont interdits l'usage d'artifices et le tir des feux d'artifices n'ayant pas fait l'objet de déclaration préalable en préfecture avant la date de publication du présent arrêté.

**Article 3** : Les feux de type bûcher ainsi que le lâcher de lanternes volantes équipées de flammes (dites lanternes thaïlandaises ou lanternes célestes) sont interdits.

**Article 4** : Il est recommandé de reporter tous travaux susceptibles d'engendrer des départs de feu (notamment travaux agricoles ou forestiers).

**Article 5** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables sur l'ensemble du département du Haut-Rhin du samedi 23 juillet 2022 au mercredi 3 août 2022 inclus.

**Article 6** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7** : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur de cabinet du préfet, les maires, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.



Nous avons le plaisir de vous annoncer notre nouveau rdv mensuel : les soirées « Cercle de Femmes ».

## 🌸 CONTENU D'UN CERCLE DE FEMMES 🌸

Pendant ces soirées, nous vous invitons à vous reconnecter avec votre « véritable nature », votre corps, votre puissance féminine et créative, dans une ambiance intimiste et de sororité. Une bulle de bien-être et de confiance où l'écoute, le partage et la bienveillance vous guideront tout au long de la séance, pour vous ressourcer et repartir reboostée !

Chaque « Cercle de Femmes » s'articule autour de temps forts :

- 🌟 Cercle d'ouverture
- 🌟 Temps d'échanges, de parole
- 🌟 Atelier créatif à thème
- 🌟 Séance de méditation/relaxation
- 🌟 Gourmandises & boissons
- 🌟 Cercle de fermeture

## 🌸 BOOKEZ VITE CES PROCHAINES DATES 🌸

Mardi 08/11 de 20h à 22h à Wahlbach  
Mercredi 07/12 de 20h à 22h à Wahlbach

## 🌸 TARIFS 🌸

Normal : 25€  
Adhérent : 20€  
Adhésion année 2022/2023 à l'association  
« Les Nanas de Gaïa » : 10€

⚠️ Places limitées à 12 personnes par Cercle.  
Chaque cercle a une thématique différente.



Les nanas de Gaïa: Efi et Gwen



# SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers passeront à domicile mi-novembre pour vous proposer leur traditionnel calendrier 2023.

D'avance merci pour l'accueil que vous leur réserverez



## POURQUOI PAS VOUS?

Le Centre de Première Intervention intercommunal de Wahlbach/Zaessingue recrute des Pompiers Volontaires.

Le CPI Wahlbach/Zaessingue en quelques chiffres :

- ❖ Plus de 10 Sapeurs Pompiers Volontaires engagés
- ❖ La moitié possédant un double engagement dans des Centres de Secours Départementalisés notamment sur Magstatt le bas, Saint-Louis, Ottmarsheim
- ❖ Des interventions de toutes natures parmi les domaines suivants :
  - o Incendie : feux d'habitations, feux d'espaces naturels, feux de véhicules
  - o Secours à personnes : chute, malaise à domicile, douleur thoracique, hémorragie
  - o Divers : assèchement de locaux, nids de guêpes, récupération d'animal vivant, ...
- ❖ 22 interventions en 2019 dont 19 concernent du secours à personnes
- ❖ 36 interventions en 2020 dont 16 concernent du secours à personnes
- ❖ 26 interventions en 2021 dont 17 concernent du secours à personnes
- ❖ 2 VPI (Véhicule de Première Intervention) permettant d'assurer la couverture du secteur qui représente plus de 800 habitants
- ❖ Environ 40 heures de formation par an au maintien des acquis dont plusieurs heures de recyclage concernant le secours d'urgence à personnes
- ❖ Un soutien indéfectible du président du SIVOM, des élus et de l'amicale des sapeurs pompiers de Wahlbach/Zaessingue

L'activité de sapeur-pompier offre la possibilité de découvrir des horizons nouveaux et variés, de suivre une formation de grande qualité et de vivre une aventure humaine passionnante au profit de la population.

**ALORS SI VOUS PARTAGEZ LES VALEURS D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ ET QUE VOUS ÊTES VOLONTAIRE, N'HÉSITÉS PAS À NOUS REJOINDRE !**

Pour tous renseignements vous pouvez prendre contact avec le chef de corps par mail ou par téléphone :

Lieutenant GUIBE Nicolas  
cpi.wahlbach-zaessingue@sdis68.fr  
06 14 41 43 95

## Halloween Party!

Surveillez vos boîtes aux lettres nous vous donnerons bientôt tous les détails pour notre soirée du 31 octobre restauration, modalités de réservation, etc.!!!

Nous nous réjouissons de passer cette soirée effrayante avec vous !



## Halloween Party

A la tombée de nuit nous ferons le tour du quartier pour récolter une montagne de bonbons n'oubliez pas "un bonbon ou un sort !"

A 18h30 rendez-vous pour l'assemblée des sorcières, vampires et monstres, il y aura pleins de bonnes choses à manger : mousseline d'escargot sur lit de pattes d'araignées, flan d'oeufs de fourmis, gâteau d'orties aux cloportes nous accompagnerons ces délices avec un jus de crapauds millésimé grand cru!

*Rejoignez nous pour la trouille partie*

Enfin une journée où nous n'aurons pas besoin de nous déguiser en humains rendez-vous le lundi 31 octobre à Wahlbach

Graine de mômes 

### MAIRIE DE WAHLBACH

2, rue de l'église - 68130 Wahlbach  
Tél : 03.89.07.87.59  
[mairie@wahlbach.fr](mailto:mairie@wahlbach.fr)  
[www.wahlbach.fr](http://www.wahlbach.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 15h à 18h30  
Mardi et Jeudi de 09h à 11h30  
ou sur rendez-vous

Pensez à reculer l'heure dans la nuit du samedi 29.10 au dimanche 30.10.2022 ! Nous gagnons 1 heure de sommeil ! Merci à tous !

**La mairie sera fermée du 27 au 30 décembre 2022**

